

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/08/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

18/08/2020

Date d'affichage

11/08/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

25/08/2020

et publication du :

25/08/2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Étaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration(s) :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. ROUX Vincent donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

Étai(ent) absent(s) :**Étai(ent) excusé(s) :**

Mme DIDIER Françoise, M. ROUX Vincent

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL04_18082020

Objet : Approbation divers devis SDE 07

Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis, réalisés par le Syndicat d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) qu'il convient d'étudier et éventuellement approuver.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- la pose de 8 prises sur candélabres pour guirlande de Noël : 5 dans hameaux et 3 dans linéaire RD 225;
- l'installation de 12 horloges astronomiques (1 par transformateur) pour gérer l'éclairage public, en vue de faire des économies d'énergie ;
- l'installation d'un candélabre au quartier La Gare.

APPROUVE les devis du SDE 07 concernant ces 3 projets.

Le projet d'éclairage du court de tennis, en revanche, est différé.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,